



**Convention d'engagement  
pour la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif**

**Ce document est à transmettre à :**

**Communauté de Communes Ussets et Rhône (CCUR)  
SPANC  
70 Route de la Semine  
74270 CHÊNE EN SEMINE**

**Je soussigné(e)** (propriétaire ou son représentant légal si copropriété)

**Nom et prénom** : .....

**Téléphone** : .....

**Mail** : .....

**Adresse des TRAVAUX :**

**Rue / lieu-dit** : .....

**Code postal** : ..... **Commune** : .....

**Atteste que l'habitation concernée par les travaux a été construite avant 1996**  (cocher la case).

Nombre de logements existants (<1996) sur le même assainissement : 1  2  3  Plus : .....

Résidence principale : oui  non

**Adresse du propriétaire (si différente)** : .....

**Code postal** : ..... **Commune** : .....

Dans le cadre d'une opération de réhabilitation de mon dispositif d'assainissement non collectif non conforme et présentant un risque pour la santé des personnes et/ou l'environnement, **je m'engage à suivre le programme coordonné et animé par la Communauté de Communes Ussets et Rhône en partenariat avec les Conseils Départementaux de l'Ain & de la Haute-Savoie.**

**A ce titre, je :**

- **Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de l'Ain\*** pour les travaux de réhabilitation de mon installation d'assainissement non collectif (une aide de 20% du montant hors taxe des travaux, plafonné à 10000 € soit une somme maximum de 2000 €) **ou l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Savoie\*\*** pour la réalisation de l'étude de dimensionnement détaillé (une aide de 30% pour chaque étude, coût plafond de 450 € HT, soit 540 € TTC), **sous-réserve de remplir les conditions d'attribution.**

- **Sollicite l'aide financière de la Communauté de Communes Usse et Rhône** pour les travaux de réhabilitation de mon installation d'assainissement non collectif (forfait de 2000 € pour un logement soit une installation).

- **Donne mandat à la Communauté de Communes Usse et Rhône** pour percevoir, des Conseils Départementaux de l'Ain ou de la Haute Savoie, la subvention qui me sera attribuée pour l'opération rappelée ci-dessus, avant de me la reverser intégralement.

- **M'engage à contacter un bureau d'étude** pour réaliser l'étude de faisabilité préalablement à la réalisation des travaux de mise aux normes.

- **M'engage à fournir un devis** réalisé par un professionnel après réception de l'étude préalable de conception du système d'assainissement non collectif **au SPANC pour validation.**

**- M'engage à réaliser les travaux sous maîtrise d'ouvrage privée au plus tard le 31/12/2022.**

A l'issue des travaux et de leur validation par le SPANC :

- la CCUR reverse le montant de la subvention du Conseil départemental de l'Ain ou de la Haute-Savoie sur présentation de justificatifs (facture acquittée, travaux conformes, RIB).
- La CCUR verse le forfait de 2000€

*N.B : la réalisation des travaux se fera conformément au projet résultant de l'étude de faisabilité et dans le respect de l'arrêté du 07/03/2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif.*

- **M'engage à contacter le SPANC avant le démarrage des travaux** afin de suivre le chantier et contrôler la bonne réalisation de la filière.

- **Prends acte du fait que si mes travaux ne sont pas engagés dans les délais impartis, je ne percevrai AUCUN financement.**

Fait à : ..... le : .....

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Précisions :

\* l'aide du Conseil Départemental de l'Ain peut être perçue par les usagers des communes d'Anglefort, Corbonod & Seyssel 01.

\*\* l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie peut être perçue par les usagers des communes de Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly, Clarafond-arcine, Clermont, Contamins-Sarzin, Desingy, Droisy, Eloise, Franc lens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Seyssel 74, Saint-Germain-sur-Rhône, Usinens & Vanzy.